

NOTE DE SERVICE N° 5
Année scolaire 2011 - 2012

Sommaire :

1. Allemand : les LPC pour les classes bilingues
2. Maintien des élèves en école maternelle
3. Evaluation des compétences en fin de GS et de CP – session 2012
4. Mutualisation des pratiques
5. Agenda

1. Allemand : les LPC pour les classes bilingues

Les élèves des classes bilingues sont dotés comme leurs camarades monolingues d'un livret personnel de compétences. Les conseillers pédagogiques en langue vivante ont conçu à l'adresse des enseignants chargés de la langue allemande des documents relatifs à l'adaptation du Livret Personnel de Compétences aux classes bilingues. Madame Laurence Gabriel, CPLV, est à votre disposition pour vous aider à les utiliser et à les compléter.

Ces documents sont en ligne sur le site de la circonscription d'Andolsheim sous :

<http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/chrono3/index.php?numero=89>

D'autre part, l'équipe des CPLV a réalisé des fiches-actions pour l'enseignement des langues. Elles sont hébergées sur le [site de Wintzenheim](#). Elles portent sur des thèmes aussi divers que l'allemand en maternelle avec un exemple de séquence, la démarche d'apprentissage en langue, les types d'activités et formes de travail, les supports, les outils, le travail à partir de l'album, l'exploitation d'un chant ou d'une comptine, les échanges de classes :

<http://www.circ-ien-wintzenheim.ac-strasbourg.fr/documents/langue/extensif/extensif.html>

2. Maintien des élèves en école maternelle

La circulaire « Passage de cycles à l'école primaire » du 28 mars 2012 (*Décret n° 2005-1014 du 24 août 2005*) vient de parvenir dans vos écoles. Elle précise notamment dans quelles conditions les élèves de Grande Section peuvent y être maintenus et rappelle qu'en école maternelle, l'enfant est scolarisé dans sa classe d'âge et qu'il n'y a pas lieu d'y redoubler (tous les élèves entrent à l'école élémentaire à 6 ans). Dans les cas particuliers pouvant exceptionnellement être maintenus en GS de l'école maternelle, figurent :

- les élèves en situation de handicap, connus de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) et bénéficiant d'un PPS (Programme Personnalisé de Scolarisation)

- à titre exceptionnel, les élèves pour lesquels les aménagements prévus, notamment en raison d'un trouble de la santé, nécessitent le recours à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) élaboré avec le concours du médecin de l'Éducation nationale ou du médecin de service de protection maternelle et infantile.

Dans tous les cas, l'accord des parents et de l'inspectrice de l'éducation nationale est nécessaire.

Une commission composée des psychologues scolaires et de l'enseignante-référente statuera jeudi 24 mai 2012 sur les propositions de maintien qui lui seront présentées. A l'issue de la réunion de cette instance, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques seront informés de la décision qui sera prise. Afin que la commission puisse décider en toute connaissance de cause, je vous prie de me faire parvenir pour le 18 mai les pièces suivantes :

- un compte-rendu du conseil des maîtres proposant un avis argumenté de la demande de maintien de l'élève en GS ;
- une copie du PPS ou du PAI ou un document indiquant qu'une procédure de reconnaissance du handicap ou d'élaboration d'un PAI est en cours ;
- l'accord des parents d'élèves au moyen de l'annexe 2 « Proposition de poursuite de scolarité pour toute classe » (cf. en annexe) ;
- des traces d'activités scolaires permettant de se faire une idée des acquis de l'élève.

Tout maintien d'un élève à la fin de chaque cycle doit interroger l'équipe pédagogique entière. Il a été prouvé que le maintien, spécialité française, est inutile et inefficace dans presque tous les cas. Il faut donc l'éviter et vérifier que tous les dispositifs d'aide ont été mis en place pour aider l'élève concerné à progresser : soutien apporté en classe, différenciation pédagogique, PPRE actif, aide personnalisée, remédiation de la part du RASED, discussion avec l'élève, avec ses parents, etc. Le maintien n'intervient qu'en dernier recours quand toutes les solutions ont été épuisées et que la réflexion autour de la meilleure manière de prendre l'élève en charge est aboutie. Afin de me permettre d'avoir une vision générale sur ces maintiens, je vous prie de compléter le tableau donné en annexe et de me le renvoyer dans les plus brefs délais.

3. Evaluations des compétences en fin de GS et de CP – session 2012

Vous avez été destinataires du calendrier de passation des évaluations en fin de GS et de CP que je vous rappelle ci-dessous. Les livrets du maître et des élèves ont été livrés à l'inspection d'Andolsheim. Vous pouvez venir en prendre livraison.

○ **EVALUATION Grande Section :**

Acheminement des livrets dans les circonscriptions	Le 10 avril 2012
Passation	Du 07 mai au 1^{er} juin 2012
Remontée départementale via l'application GEF	Jusqu'au 8 juin 2012

○ **EVALUATION CP :**

Acheminement des livrets dans les circonscriptions	Le 10 avril 2012
Passation	Du 14 mai au 1^{er} juin 2012
Remontée départementale via l'application GEF	Jusqu'au 8 juin 2012

Trois semaines sont prévues pour la passation des épreuves de chaque évaluation. Vous pouvez opter pour l'étalement des épreuves ou pour la passation sur une durée plus courte. Seule la date de remontée départementale est à respecter.

Les enseignants spécialisés des RASED peuvent aider les équipes d'enseignants lors des passages des épreuves individualisées et pour l'analyse des résultats et les aides à enclencher pour les élèves repérés en difficultés.

Les livrets sont téléchargeables sur le [site de l'IA 68](#) (rubrique ressources).

4. Mutualisation des pratiques

Cette année, les 6 heures de la journée de solidarité ont été intégrées au plan de formation de la circonscription et vous avez, au moyen d'une fiche-type, fait remonter vos besoins en formation interne soit sur votre projet d'école, le projet de réseau ou en prolongement à une évaluation d'écoles. Vous avez également notifié les outils professionnels en cours de construction : programmation – progression, outils pour les élèves, livrets scolaires, outils d'harmonisation, etc... Afin de valider vos outils au fil des remontées, je vous prie de les faire parvenir à l'inspection au fil de leur production par la voie électronique. La matérialisation de votre travail de réflexion sera mise en partage sur le site de la circonscription. Merci à toutes les équipes pour leur contribution et la qualité des échanges pédagogiques entre nos écoles !

5. Agenda

- ❖ Enseignants néo-stagiaires : réunion de préparation à la visite de certification par l'inspectrice de l'éducation nationale **lundi 16 avril 2012** à 16h30 à l'inspection d'Andolsheim.
- ❖ Réunion des enseignants des RASED de la circonscription : **mardi 17 avril 2012** à 9h à l'inspection d'Andolsheim.
- ❖ Semaine du chant choral « Gourmandises musicales » du **lundi 21 mai 2012 au vendredi 25 mai 2012** : faites remonter, si ce n'est déjà fait, la date de votre événement à Olivier Walch, CP musique.
- ❖ Réunion de coordination des directeurs (trices) et enseignants(tes) du réseau des écoles du pays de Brisach : **mardi 22 mai 2012** à 17h. **(Le lieu sera précisé).**
- ❖ Commission de maintien en maternelle pour les psychologues scolaires et l'enseignante-référente : **jeudi 24 mai 2012** à 14h.
- ❖ Commissions de liaison écoles-collèges (rappel) :
 - **jeudi 7 juin 2012** à 16h30 : commission de liaison avec le collège de Fessenheim
 - **lundi 11 juin 2012** à 16h30 : commission de liaison avec le collège de Fortschwihr
 - **mardi 12 juin 2012** à 16h30 : commission de liaison avec le collège de Volgelsheim.

Andolsheim, le 10 avril 2012

L'inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,...) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.